

Le **jeudi 2 octobre**, deux mille vingt-cinq, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bonaventure tenue à 19 h 30, à la salle Suzette-Arsenault de l'hôtel de ville à laquelle sont présents :

Les conseillers Richard Desbiens, Gaston Arsenault, Jean-Charles Arsenault et Maurice Chicoine et la conseillère Manon Bourdages, sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Gagnon.

1. Adoption de l'ordre du jour :

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 octobre 2025

2. Approbation du procès-verbal :

- 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025

3. Présentation des comptes :

- 3.1 Approbation des comptes au 30 septembre 2025
3.2 Période de questions sur les comptes

4. Administration générale :

- 4.1 Grande semaine des tout-petits
4.2 Contrat avec le Bioparc – Autorisation de signer l'acte de propriété superficière
4.3 Entente avec le Club des 50 ans pour l'utilisation de la gare – Autorisation de signer l'entente
4.4 Budget 2026 de la RGMRA – Adoption
4.5 États comparatifs – Dépôt
4.6 Demande d'aide financière pour un spectacle bénéfique pour le cancer – Autorisation
4.7 Panier de Noël 2025 – Autorisation
4.8 Aide financière pour un projet de clinique médicale
4.9 Projet de la Pétrie – Acceptation de l'offre d'achat et aide financière

5. Travaux publics

- 5.1 Poste de directeur des travaux publics – Confirmation de la permanence
5.2 Poste de mécanicien – Confirmation de la permanence
5.3 Entretien des routes et des rues pour la saison hivernale 2025-2026
5.4 Étude d'avant-projet pour la déphosphatation – Autorisation

6. Loisirs, culture, tourisme et vie communautaire

- 6.1 Mise à niveau du compresseur n°2 au CRD – Autorisation
6.2 Demande FRR pour le financement d'un avant-projet pour la rénovation du vieux couvent – Autorisation de déposer une demande
6.3 Entente avec François Diotte pour la concession de la cantine du CRD – Autorisation de signer l'entente
6.4 Grille tarifaire pour la saison 2026 au camping Beaubassin – Adoption
6.5 Système de caméra de surveillance sur la gare – Autorisation

7. Urbanisme

- 7.1 Demande FRR pour le jardin communautaire – Autorisation de déposer une demande

- 7.2 Demande de PPCMOI – Adoption de la résolution finale
- 7.3 Programme de verdissement d’Hydro-Québec – Autorisation de déposer une demande

8. Autres

- 8.1 Correspondances
- 8.2 Période de questions
- 8.3 Levée de l’assemblée ordinaire du 2 octobre 2025

1. Adoption de l’ordre du jour

1.1 Adoption de l’ordre du jour de la séance ordinaire du 2 octobre 2025

2025-10-265

Il est proposé par le conseiller Maurice Chicoine et résolu à l’unanimité des conseillers présents que l’ordre du jour de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 soit adopté tel que proposé.

2. Approbation du procès-verbal

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025

2025-10-266

Il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 soit adopté tel que rédigé.

3. Présentation des comptes

3.1 Approbation des comptes au 30 septembre 2025 - Autorisation

2025-10-267

Il est proposé par la conseillère Manon Bourdages et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver les comptes payés pour la période se terminant le 30 septembre 2025, d’une somme de 53 672,95 \$ et d’autoriser le paiement, à même le fonds d’administration, des comptes à payer d’une somme de 358 450,16 \$ pour des déboursés totaux de 412 123,11\$. La liste des comptes est disponible pour consultation en tout temps à l’hôtel de ville.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussigné, André Pineault, directeur général et greffier, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses ci-haut mentionnées.

André Pineault, directeur général et greffier

3.2 Période de questions sur les comptes

Le maire, Monsieur Pierre Gagnon, répond aux questions de l’assistance sur les comptes.

4. Administration générale :

4.1 Grande semaine des tout-petits

2025-10-268

CONSIDÉRANT QUE la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société à l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille;

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil mandate le maire, Monsieur Pierre Gagnon, pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits;

QUE ce conseil autorise le maire à procéder au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits et invite les membres du conseil à porter

le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la Grande semaine des tout-petits.

4.2 Contrat avec le Bioparc – Autorisation de signer l’acte de propriété superficielle

2025-10-269

CONSIDÉRANT QU’une partie des terrains du Bioparc est une propriété de la Ville de Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE le bail emphytéotique qui lie le Bioparc et la Ville de Bonaventure tire à sa fin et qu’il y a lieu de faire une nouvelle entente pour les trente prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente permettra au Bioparc de se développer, sans obligation d’ériger des bâtiments, comme c’était le cas d’un bail emphytéotique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bonaventure souhaite soutenir le Bioparc et souhaite son développement à long terme;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser le directeur général et greffier, Monsieur André Pineault ainsi que le maire, Monsieur Pierre Gagnon, à signer pour et au nom de la Ville de Bonaventure l’acte de propriété superficielle préparé par Me Blais.

4.3 Entente avec le Club des 50 ans pour l’utilisation de la gare – Autorisation de signer l’entente

2025-10-270

CONSIDÉRANT QUE la ville a loué le bâtiment de l’ancienne gare de la compagnie des chemins de fer de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment sera prêté au Club des 50 ans, sous diverses conditions, pour servir de local pour des tables de billard;

CONSIDÉRANT QUE, parmi ces conditions, le Club s’engage à payer l’équivalent des frais d’électricité du bâtiment ainsi que l’entretien intérieur;

CONSIDÉRANT QUE la politique MADA a comme objectif la socialisation des personnes âgées;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Manon Bourdages et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser le directeur général et greffier, Monsieur André Pineault, à signer pour et au nom de la Ville de Bonaventure l’entente entre la Ville et le Club des 50 ans pour l’utilisation de la gare par le Club.

4.4 Budget 2026 de la RGMRA - Adoption

2025-10-271

CONSIDÉRANT QUE le 14 septembre 2023, la Régie de gestion des matières résiduelles Avignon Bonaventure (RGMRA) est devenu propriétaire de l’ensemble des actifs reliés au Lieu d’enfouissement technique de St-Alphonse;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les Cités et villes et 603 du Code municipal, la RGMRAB dresse son budget chaque année pour le prochain exercice et doit le transmettre pour adoption à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de budget pour l'année 2026 a été approuvé par les membres du conseil d'administration de la RGMRAB lors d'une réunion tenue le 16 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de budget approuvé a été transmis aux municipalités membres de la RGMRAB ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bonaventure est membre de la RGMRAB;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville de Bonaventure adopte le budget 2026 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la secrétaire-trésorière de la RGMRAB, madame Cathy Cauvier.

4.5 États comparatifs - Dépôt

En conformité avec les dispositions de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière dépose au conseil un état comparatif des revenus et dépenses au 31 août 2024 et au 31 août 2025, ainsi qu'un état comparatif des dépenses prévues d'ici la fin de l'année financière comparé aux prévisions budgétaires 2025.

4.6 Demande d'aide financière pour un spectacle bénéfice pour le cancer – Autorisation

2025-10-272

CONSIDÉRANT QUE la ville a reçu une demande d'aide financière pour la tenue d'un spectacle bénéfice en support aux gens et familles éprouvées par le cancer à Bonaventure et en Gaspésie;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une cause que la ville souhaite soutenir;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un montant de 200\$ au soutien du spectacle bénéfice qui sera présenté le 29 novembre au soutien des personnes de la région atteinte du cancer;

QUE cette somme soit affectée aux activités financières.

4.7 Panier de Noël 2025

2025-10-273

CONSIDÉRANT QUE le collectif Aliment-terre, en collaboration avec la maison de la famille, le centre d'action bénévole, les Chevaliers de Colomb et Family Ties organisent la préparation et la distribution de paniers de Noël;

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite participer à cette cueillette de don;

CONSIDÉRANT QUE des familles dans le besoin sur le territoire de la Ville de Bonaventure ont besoin de ce soutien, particulièrement durant la période des fêtes;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Chicoine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un don de 200\$ pour les paniers de Noël 2025;

QUE cette somme soit affectée aux activités financières.

4.8 Aide financière pour un projet de clinique médicale

2025-10-274

CONSIDÉRANT QU'un groupement de professionnels de la santé projettent de construire une nouvelle clinique médicale sur le territoire de la Ville de Bonaventure;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de l'aboutissement d'un projet préparé de longue date et qui aura des bénéfices importants pour la population de Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bonaventure a créé, par la résolution 2018-09-291, un programme d'aide financière au développement économique de Bonaventure;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 92.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) la ville peut accorder une aide financière n'excédant pas 1% des crédits prévus au budget de la Ville, ce qui correspond pour l'année 2025 à un montant maximal de 71 688\$;

CONSIDÉRANT QUE le programme prévoit que le montant de l'aide ne doit pas excéder le montant le moins élevé entre 1% des crédits et 5% de l'augmentation de la valeur de l'immeuble tel qu'il sera évalué par la MRC;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCORDER une aide financière à 9530-9449 Québec inc. pour la construction d'une clinique médicale sur le lot 6 408 285, situé sur la rue Grand-Pré;

QUE cette aide financière ne peut excéder 71 688\$;

QUE cette aide sera répartie sur 5 ans, à partir de l'année de réception de l'évaluation municipale;

QUE cette aide soit financée à même les activités financières.

4.9 Projet de la Pétrie – Acceptation de l'offre d'achat et aide financière

2025-10-275

CONSIDÉRANT QUE la Boulangerie artisanale la Pétrie inc. a un projet de construire un nouveau bâtiment sur le lot 5 856 475, situé sur Port-Royal;

CONSIDÉRANT QUE le lot voisin (4 311 544) est la propriété de la Ville de Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE la Pétrie a déposé une offre d'achat de 3 500\$ pour l'acquisition d'une parcelle de 336 m² de ce terrain, laquelle servira à offrir un stationnement à la clientèle;

CONSIDÉRANT QU'à l'exception d'une partie de ce terrain qui est utilisé par une station de pompage du réseau d'égout, la balance de ce terrain, notamment la partie convoitée, n'est pas utilisée et que s'en départir n'aura pas d'impact sur la station de pompage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bonaventure a créé, par la résolution 2018-09-291, un programme d'aide financière au développement économique de Bonaventure;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 92.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) la ville peut accorder une aide financière n'excédant pas 1% des crédits prévus au budget de la Ville, ce qui correspond pour l'année 2025 à un montant maximal de 71 688\$;

CONSIDÉRANT QUE le programme prévoit que le montant de l'aide ne doit pas excéder le montant le plus élevé entre 1% des crédits et 5% de l'augmentation de la valeur de l'immeuble tel qu'il sera évalué par la MRC;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre d'achat de la Boulangerie artisanale la Pétrie inc., au montant de 3 500\$, pour l'achat d'une partie de 336 m² du lot 4 311 544;

QUE les frais inhérents (arpentage et notaire) seront à la charge de l'acheteur;

D'ACCORDER une aide financière à la Boulangerie artisanale la Pétrie inc. pour la construction d'une nouvelle boulangerie sur le lot 5 856 475;

QUE cette aide financière ne peut excéder 71 688\$;

QUE cette aide sera répartie sur 5 ans, à partir de l'année de réception de l'évaluation municipale;

QUE cette aide soit financée à même les activités financières.

5. Travaux publics

5.1 Poste de directeur des travaux publics – Confirmation de la permanence

2025-10-276

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michael Gendron a été embauché sur le poste de directeur des travaux publics en octobre 2024 par la résolution 2024-10-608;

CONSIDÉRANT QUE la convention des employés-cadres prévoit une période d'essai de 12 mois;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier a procédé à deux évaluations de performance et que ce dernier recommande au conseil d'accorder la permanence à Monsieur Michael Gendron ;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la permanence à Monsieur Michael Gendron au poste de directeur des travaux publics.

5.2 Poste de mécanicien – Confirmation de la permanence

2025-10-277

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Sébastien Bernatchez a été embauché sur le poste de mécanicien en octobre 2024 par la résolution 2024-10-609;

CONSIDÉRANT que la convention collective des employés syndiqués prévoit une période d'essai de 90 jours effectivement travaillés;

CONSIDÉRANT QUE cette période est terminée depuis plusieurs semaines et qu'il y a lieu de clarifier le statut de cet employé;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a procédé à l'évaluation de cet employé et qu'il recommande au conseil de lui accorder la permanence;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la permanence à Monsieur Sébastien Bernatchez au poste de mécanicien.

5.3 Entretien des routes et des rues pour la saison hivernale 2025-2026

2025-10-278

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques, dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut adopter par résolution des mesures non réglementaires;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Chicoine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Ville de Bonaventure décrète que les chemins suivants soient entretenus pour la circulation des véhicules automobiles pour la saison hivernale 2025-2026 :

Route ou rue	Longueur
Avenue Grand-Pré : de l'intersection de la rte 132, l'av. Beauséjour,	1,0 km
La route de la Rivière jusqu'au kilomètre 9.22 (limite municipale)	9,2 km
Avenue Grand-Pré (du # civique 178 à 251 avenue Grand-Pré)	1,0 km
Avenue Louisbourg	1,4 km
Avenue Petite-Rochelle	0,5 km
Avenue Thomas-Gravel	0,8 km
Chemin de la Plage-de-Beaubassin	0,25 km
Chemin Normandie (intersection rte Marsh direction ouest au 101, Normandie)	0,6 km
Chemin Normandie (de la route Marsh vers l'est)	0,7 km

Chemin Normandie (de la route McGraw à la limite de New Carlisle)	1,7 km
Chemin St-Georges	1,15 km
Chemin Thivierge	6,56 km
Chemin Henri-Jolicoeur	0,25 km
Desserte Sud-Ouest du viaduc route 132 Est	0,25 km
Intersection chemin Normandie et route Marsh vers l'ouest	0,4 km
Place de l'Acadie	0,7 km
Place de 1755	0,6 km
Route Athanase-Arsenault (de la route de la Rivière à Cime Aventure)	0,7 km
Route Bourdages	5,0 km
Route Campbell	1,38 km
Route Cox	0,77 km
Route Day	2,4 km
Route Dion	3,54 km
Route du Cap-de-Sable	0,63 km
Route Élide-Poirier	1,66 km
Route Évangéline	0,6 km
Route Forest	4,15 km
Route Henry (jusqu'à la fin de la surface pavée au nord)	4,0 km
Route Ignace-Babin	3,0 km
Route Marsh (de la route 132 à l'intersection du chemin Normandie)	1,1 km
Route McGraw	1,0 km
Route Tracadièche	0,4 km
Rue de Beaubassin	1,3 km
Rue Beaumont	0,2 km
Rue Boishébert	1,0 km
Rue Bourdon	0,4 km
Rue Charpentier	0,4 km
Rue de Lafayette	0,6 km
Rue de la Gare	1,0 km
Rue des Peter	0,6 km
Rue des Vieux-Ponts	1,1 km
Rue Dieppe	0,5 km
Rue Fabien-Bugeaud	0,7 km
Rue Jardin d'Antoine	0,2 km
Rue John-Hall-Kelly	0,5 km
Rue Louisiane	0,3 km
Rue Marcil	0,3 km
Rue Mgr Matte	0,3 km
Rue Nicolas-Denys	0,4 km
Rue Plaisance	0,7 km
Rue Raymond-Bourdages	0,3 km
Rue des Aboiteaux	0,25 km
Trait-carré Ludger-Cayouette (de la route Dion au 121, Trait-Carré L.-Cayouette)	0,5 km
TOTAL	68,86 km

5.4 Étude d'avant-projet pour la déphosphatation – Autorisation

2025-10-279

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'assainissement exige qu'à partir de 2028, les eaux usées de la ville soient déphosphatées toute l'année avant leur rejet dans la rivière;

CONSIDÉRANT QUE le système actuel ne permet pas d'être utilisé l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE la ville a procédé à un appel d'offre sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est celle du Groupe Arpo pour un montant de 10 944\$, avant taxes;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Monsieur Michael Gendron, directeur des travaux publics à accorder un contrat au Groupe Arpo au montant de 10 944\$ taxes en sus pour la réalisation d'une étude d'avant-projet en vue de la mise à niveau du système de déphosphatation.

6. Loisirs, culture, tourisme et vie communautaire

6.1 Mise à niveau du compresseur n°2 au CRD – Autorisation

2025-10-280

CONSIDÉRANT QUE le compresseur n°1 a été mis à niveau l'été dernier;

CONSIDÉRANT QUE les deux compresseurs ont le même nombre d'heures et que par conséquent, les mises à niveau doivent se faire durant la même année;

CONSIDÉRANT QUE ne pas faire cette mise à niveau pourrait entraîner des dommages beaucoup plus dispendieux sur le compresseur;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Manon Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Monsieur David Roy, directeur des loisirs, culture, tourisme et vie communautaire, à accorder un contrat à Cimco pour la mise à niveau du compresseur n°2 pour un montant n'excédant pas 20 000\$ avant taxes.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières.

6.2 Demande FRR pour le financement d'un avant-projet pour la rénovation du vieux couvent – Autorisation de déposer une demande

2025-10-281

CONSIDÉRANT QUE le vieux couvent est un bâtiment patrimonial situé dans l'aire patrimoniale de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'un technologue réalisé en 2023 montre des défauts importants, mettant en danger la structure du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'état général du bâtiment est dégradé et qu'il y a lieu de procéder à des travaux majeurs de restauration;

CONSIDÉRANT QUE la première étape dans la réalisation de ce projet est de compléter une étude d'avant-projet, laquelle indiquera les éléments à considérer dans la remise en état du bâtiment et les coûts estimés;

CONSIDÉRANT QUE le programme FRR peut financer une partie de cette étude d'avant-projet;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaston Arseneault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Monsieur David Roy, directeur des loisirs, culture, tourisme et vie communautaire à déposer pour et au nom de la Ville de Bonaventure une demande d'aide financière dans le

cadre du programme FRR pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour la rénovation du vieux convent.

6.3 Entente avec François Diotte pour la concession de la cantine du CRD – Autorisation de signer l'entente

2025-10-282

CONSIDÉRANT QUE les employés affectés à la cantine du CRD ont pris leur retraite à la fin de la dernière saison;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite confier à un concessionnaire la gestion de la cantine du CRD;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit le versement d'un loyer de 150\$/mois;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Chicoine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Monsieur David Roy, directeur des loisirs, culture, tourisme et vie communautaire et Monsieur Pierre Gagnon, maire, à signer pour et au nom de la Ville de Bonaventure l'entente avec Monsieur François Diotte pour la concession de la cantine du CRD pour la saison 2025-2026.

6.4 Grille tarifaire pour la saison 2026 au camping Beaubassin – Adoption

2025-10-283

CONSIDÉRANT la grille tarifaire du camping Beaubassin;

CONSIDÉRANT QU'UN ajustement de 5 % sur les tarifs des saisonniers et des usagers réguliers permet de situer les prix pour la saison 2026 dans le même ordre de grandeur que les campings comparables dans la région;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajuster à la hausse de 5% par rapport à l'année 2025 sur l'ensemble de la grille tarifaire du camping Beaubassin.

QUE la priorisation des réservations de longs séjours soit maintenue pour l'année 2026.

QUE l'ouverture du camping se fasse du 15 mai jusqu'au 26 septembre 2026, et que la haute saison soit du 15 juin au 6 septembre 2026.

6.5 Système de caméra de surveillance sur la gare

2025-10-284

CONSIDÉRANT QUE la ville loue la gare de la compagnie de chemin de fer et que ce bâtiment est prêté au Club des 50 ans pour l'aménagement d'un local de billard;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est isolé et est plus susceptible de faire l'objet de vandalisme ou de vol;

CONSIDÉRANT QUE par le passé ce bâtiment a été passablement vandalisé, ce qui accentue les probabilités qu'il le soit de nouveau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a investi des sommes importantes pour mettre le bâtiment à niveau et qu'il y a lieu de protéger cet investissement;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général

et greffier à accorder un contrat de 1 898,25 \$ avant taxes à Solutions infomédia pour l'installation de 4 caméras de surveillance sur la gare;

QUE cette somme soit financée à même les activités financières.

7. Urbanisme

7.1 Demande FRR pour le jardin communautaire – Autorisation de déposer une demande

2025-10-285

CONSIDÉRANT QUE le jardin communautaire actuel devra éventuellement être déplacé lors de la réalisation d'un projet sur ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE le jardin communautaire est utilisé par plusieurs personnes de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire maintenir un jardin communautaire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet peut être financé en partie par le programme FRR;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Manon Bourdages, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Madame Nathalie Kahi, directrice du service de l'urbanisme, à déposer pour et au nom de la Ville de Bonaventure une demande au programme FRR pour le financement de la relocalisation du jardin communautaire.

7.2 Projet particulier de construction, modification et d'occupation d'immeuble – Adoption de la résolution finale

2025-10-286

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 311 251 appartenant à la Ville de Bonaventure est actuellement utilisé comme espace vert;

CONSIDÉRANT QUE cet usage n'est pas permis dans cette zone;

CONSIDÉRANT la demande de citoyens du secteur d'adopter un PPCMOI pour officialiser cet usage sur ce lot;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la ville a tenu une consultation publique lors de la séance du 4 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de résolution a été adopté le 4 août 2025;

CONSIDÉRANT QU'une enseigne, bien en vue, a été installée sur l'immeuble pour informer la population de la demande de PPCMOI, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, c.A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le second projet de résolution a été adopté lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'un avis public invitant les personnes habiles à voter à se prononcer a été publié le 9 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de participation à un référendum n'a été déposée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) sur le lot 4 311 251 ayant pour effet de permettre l'usage « 6212. Parc à caractère récréatif et ornemental ».

7.3 Programme de verdissement d'Hydro-Québec – Autorisation de déposer une demande

2025-10-287

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est engagée à planter un arbre sur chaque terrain de la rue des Peter;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a mis en place un programme d'aide financière pour permettre de financer la plantation d'arbres;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Chicoine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Madame Nathalie Kahi, directrice du service de l'urbanisme, à déposer pour et au nom de la Ville de Bonaventure une demande d'aide financière à Hydro-Québec dans le cadre du programme de verdissement.

8. Autres

8.1 Correspondance

Il n'y a aucune correspondance.

8.2 Période de questions

Le maire répond aux questions de l'assemblée.

8.3 Levée de l'assemblée ordinaire du 2 octobre 2025

2025-10-288

Il est proposé par la conseillère Manon Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire du 2 octobre soit levée.

Pierre Gagnon
Maire

André Pineault
Directeur général et greffier

Je, Pierre Gagnon, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.